



SESSION
25/03/2024

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 007-210703195-20240325-DELIB2024_020-DE

S'LO

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Quatre, le vingt-cinq mars dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 19 mars 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Présents :	24	
Absents :	5	
Pour :	21	<u>Présents (24)</u> : C. Bayle, A. Bornes, R. Buard, J. Chabaud, A. Chezeau, R. Dersi, P. Diatta, V. Faure-Pinault, M. Galiana, S. Garreaud, B. Gleyze, G. Griffe, C. Guillot, J. Heyndrickx, M. Jouve, A. Laville, N. Mazellier, A. Mazeyrat, J.P. Michel, B. Noël, O. Peverelli, N. Segueni, P. Tolfo, M. Vallon.
Abstention :		
Contre :	4	
NPPV :	1	<u>Excusés avec pouvoir (2)</u> : A. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), S. Lorenzo (pouvoir à A. Laville).
		<u>Excusée sans pouvoir (1)</u> : Mme Gaillard.
		<u>Absentes (2)</u> : Mme Keskin, Mme Valla.
		<u>Secrétaire</u> : M. Chezeau

Objet : Opération risques naturels : Approbation du programme de travaux et du budget prévisionnel de l'opération, demande de subvention au Conseil départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « Atout Ruralité 07 », lancement de de la phase opérationnelle.

Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques de la Commune de Le Teil, une étude de protection contre les risques d'éboulements rocheux a été diligentée sur 3 secteurs de la commune : le quartier dit du Château, le Boulevard Pasteur et la Montée du Château.

Cette étude a été confiée en 2023 au Cerema qui conclut à la nécessité sur ces secteurs de procéder à des travaux (purges de sécurité, démontage des filets de protection existants, pose de nouveaux filets, réalisation écran en gabion, du boulonnage des compartiments identifiés comme pertinents) pour un montant estimé initialement à 420 000 € H.T., réévalué à 344 226 € H.T. L'opération pourrait se dérouler en plusieurs phases :

Phase 1 – tranche ferme : Quartier du Château

Phase 2 – tranches optionnelles : Montée du Château et Boulevard Pasteur.

Par délibération en date du 27 septembre 2023, le Conseil municipal a approuvé une demande de subvention auprès de l'État au titre du Fonds Barnier à hauteur de 50 % du montant hors taxe de l'opération. L'opération est également éligible au titre du dispositif « Atout Ruralité 07 » du Conseil départemental de l'Ardèche.

Les travaux de protection concernent trois parcelles de propriétés privées. Il conviendra dès lors de convenir avec les propriétaires concernés des modalités d'accès à leur propriété pour assurer la réalisation des travaux et l'entretien ultérieur des équipements de protection. Cela pourra prendre la forme de conventions d'occupation d'une propriété privée pour la réalisation et l'entretien d'un ouvrage public ou de protocoles transactionnels dans le cas où la commune se porterait acquéreur à titre gracieux de certaines parties de parcelles concernées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2212-4

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrains approuvé par arrêté préfectoral n°2013059.0005 en date du 28 février 2013 ;

Vu les conclusions de l'étude de protection contre les risques d'éboulements rocheux confiée au Cerema ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 septembre 2023 sollicitant une demande de financement de l'État au titre du Fonds Barnier à hauteur de 50 % ;

Considérant la nécessité d'engager des travaux de mise en sécurité sur l'ensemble de ces secteurs étudiés (quartier du Château, Montée du Château, Boulevard Pasteur) ;

Considérant le règlement du dispositif « Atout Ruralité 07 » du Conseil départemental de l'Ardèche en vue de soutenir l'investissement local ;

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

APPROUVE le programme de l'opération Risques Naturels de protection contre les risques de mouvements naturels et d'éboulement rocheux sur les secteurs dits du Château, Boulevard Pasteur et Montée du Château, programme dont le Maire pourra en prescrire l'exécution sur la base des pouvoirs de police qui lui sont conférés par les articles L2212-2 et L2212-4 du Code général des Collectivités Territoriales

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération réévalué à 344 226 € H.T.

SOLLICITE l'aide du Conseil départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « Atout Ruralité 07 » en vue de l'obtention d'une subvention d'un montant de 103 268 € (cent-trois-mille-deux-cent-soixante-huit euros) soit 30 % du montant prévisionnel des travaux.

APPROUVE le lancement de la phase opérationnelle du projet en trois tranches : Quartier dit du Château, Montée du Château, Boulevard Pasteur.

DONNE POUVOIR au Maire pour signer les conventions d'occupation de propriétés privées, ou les protocoles transactionnels en cas d'acquisition à titre gracieux de certaines parties des parcelles, avec les propriétaires concernés et de manière plus générale, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Aurélien CHEZEAU